

Commentaires à la proposition du Conseil fédéral de modification du Code des Obligations en matière de Transparence sur les questions de durabilité.

15 octobre, 2024

Executive Summary

La fondation B Lab (Suisse), établie depuis 2017 et forte de plus de 780 entreprises membres actives engagées dans la certification B Corp ou le programme Swiss Triple Impact, coordonne également les travaux de l'Alliance pour les Entreprises Durables. Elle salue l'initiative du Conseil fédéral visant à aligner la législation suisse aux exigences de la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** de l'Union européenne. Cette initiative vise à garantir que les grandes entreprises suisses, à l'instar de leurs homologues européennes, répondent aux attentes croissantes en matière de transparence sur les questions de durabilité.

L'extension du champ d'application de cette réglementation aux entreprises de plus de 250 employés (contre 500 auparavant), ainsi que l'obligation de vérification des rapports de durabilité, constituent une étape cruciale pour aligner la législation suisse avec celle de l'UE. Ces mesures permettront aux grandes entreprises suisses d'améliorer leur compétitivité internationale tout en respectant des normes accrues en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nous soutenons également la flexibilité permettant aux entreprises suisses de choisir entre les normes de l'UE et des cadres internationaux équivalents, tels que la combinaison des normes IFRS/ISSB avec les normes GRI. Cela simplifie le passage à un nouveau cadre de reporting pour les entreprises déjà conformes à des standards internationaux reconnus, tout en maintenant la qualité et la comparabilité des informations publiées.

Cependant, il est essentiel de tenir compte des spécificités des petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent une part significative du tissu économique suisse. Bien que la CSRD soit principalement destinée aux grandes entreprises, son impact sur les PME via les chaînes d'approvisionnement est indéniable, comme l'a déjà montré l'expérience des fournisseurs suisses travaillant avec des grandes entreprises UE. Une consultation menée par l'Alliance pour les Entreprises Durables auprès de 600 PME suisses a révélé que 95 % d'entre elles rencontrent des difficultés à fournir des données

de durabilité en raison de la complexité des procédures, du manque de ressources et des défis liés à la collecte de données. De plus, 75 % des PME interrogées estiment ne pas être prêtes à répondre aux exigences de durabilité de leurs partenaires commerciaux.

C'est pourquoi nous plaidons pour la mise en place, en parallèle des nouvelles exigences de transparence, d'un cadre juridique optionnel et volontaire spécifiquement adapté aux PME suisses. Ce cadre permettrait aux entreprises qui le souhaitent d'intégrer des critères ESG dans leurs statuts et stratégies. Un tel cadre valoriserait également les efforts volontaires des PME par une reconnaissance publique. Cela leur permettrait de renforcer leur compétitivité sans être soumises aux mêmes obligations que les grandes entreprises.

Des exemples de cadres juridiques similaires dans d'autres pays voisins, qui ont opté pour un cadre volontaire, ont montré des résultats positifs. Un tel instrument, bien que facultatif, peut être robuste et réduire les préoccupations liées à la multiplicité des labels et certifications sur le marché, tout en établissant une norme fiable qui guide les entreprises sans les surcharger.

En conclusion, la fondation B Lab (Suisse) et ses partenaires de l'Alliance pour les Entreprises Durables, représentant plus de 3'000 PME, soutiennent l'introduction des nouvelles exigences de transparence en matière de durabilité aux grandes entreprises suisses. Toutefois, nous appelons à la création d'un cadre volontaire pour les PME, afin que la Suisse puisse continuer à jouer un rôle de leader en matière de durabilité tout en protégeant les intérêts de ses petites et moyennes entreprises.

1. La transposition de la CSRD en Suisse est essentielle pour l'avenir économique

Nous soutenons la mise en place des nouvelles exigences de transparence dans la législation suisse. Cette initiative renforce la transparence des entreprises en matière de durabilité et permet à la Suisse de rester compétitive dans un environnement où les standards internationaux évoluent rapidement. La mise en conformité avec la CSRD assure également que les grandes entreprises suisses pourront répondre aux exigences croissantes des investisseurs, des consommateurs et des partenaires commerciaux, tout en contribuant à une économie plus durable et plus résiliente.

[Une analyse récente de la World Benchmarking Alliance et du Global Reporting Initiative \(GRI\)](#) fournit des preuves convaincantes d'une corrélation positive entre l'augmentation des rapports des entreprises et l'amélioration de leurs scores de

référence en matière de durabilité. En effet, les entreprises qui publient un index de contenu GRI affichent des scores moyens en durabilité sociale supérieurs de 47 % à ceux de leurs homologues qui ne le font pas. Cette corrélation renforce l'importance de la transparence et de l'utilisation d'indices de référence reconnus, non seulement pour améliorer la performance sociale, mais aussi pour encourager la responsabilité des entreprises vis-à-vis les objectifs de développement durable.

2. La flexibilité dans l'utilisation des normes de l'UE ou de normes équivalentes est bénéfique

L'introduction de la flexibilité permettant aux entreprises suisses de se conformer aux normes de l'UE ou à des normes équivalentes est un élément clé de cette transposition. Cette approche offre aux entreprises la possibilité de choisir les standards les mieux adaptés à leurs besoins, tout en maintenant un haut niveau de qualité et de comparabilité des informations publiées.

Dans son Rapport explicatif, Le Conseil reconnaît que, plutôt que de prescrire uniquement les ESRS, permettre l'utilisation d'un cadre alternatif équivalent, en particulier la combinaison des normes IFRS/ISSB avec les normes GRI, offrirait aux entreprises la flexibilité de choisir le cadre le mieux adapté à leurs marchés et à leurs clients. Cela pourrait convenir aux entreprises ayant des opérations mondiales, des doubles cotations ou souhaitant attirer des investissements internationaux.

Autoriser les normes internationales devrait également alléger la charge des entreprises qui doivent passer à un nouveau cadre de reporting. De nombreuses entreprises opérant sur le marché suisse utilisent déjà des cadres internationaux reconnus, tels que les normes TCFD, SASB ou GRI. Les normes TCFD et SASB sont désormais consolidées dans les normes de durabilité IFRS/ISSB.

En même temps, et comme reconnu dans le Rapport explicatif, « *il y aurait des coûts supplémentaires pour les entreprises concernées indirectement (en particulier les PME), car elles devraient fournir des rapports établis selon plusieurs normes différentes* » (page 9 du Rapport explicatif). Une flexibilité qui constitue un avantage pour les grandes entreprises pourrait se transformer en un défi de taille pour leurs fournisseurs suisses. Il est donc impératif qu'un cadre de reporting clair et simplifié soit élaboré et mis à disposition des PME, afin qu'elles puissent s'assurer de fournir automatiquement les données nécessaires à leurs clients, tout en partageant ces informations plus largement (par exemple, avec des investisseurs, des clients potentiels, ainsi qu'avec les consommateurs et le grand public), sans gaspiller leurs ressources internes (voir paragraphe 3 ci-dessous).

3. Les PME ont besoin d'un cadre juridique dédié pour gérer les conséquences indirectes de la CSRD

Le point le plus crucial pour l'Alliance pour les Entreprises Durables concerne les petites et moyennes entreprises (PME), qui doivent faire face à des conséquences indirectes de la CSRD. Bien que cette directive s'applique principalement aux grandes entreprises, ses effets se feront ressentir tout au long des chaînes d'approvisionnement, notamment en Suisse, où les PME jouent un rôle central dans notre tissu économique. Ces entreprises seront confrontées à des exigences croissantes de la part de leurs partenaires commerciaux soumis à la CSRD, tant en Suisse qu'au sein de l'UE. Ce fait a été reconnu par le Conseil fédéral lorsqu'il a déclaré: *“Que la Suisse adapte sa législation ou non, des milliers de grandes et petites entreprises suisses seront concernées directement ou indirectement par l'évolution qui se fait jour dans l'UE. Selon les directives européennes, les entreprises étrangères remplissant une série de critères (par ex. à partir d'un certain chiffre d'affaires net réalisé sur le marché de l'UE) doivent elles aussi se conformer aux règles instituées, sans compter que les (grandes) entreprises directement soumises aux règles de l'UE les répercuteront en partie ou en totalité sur leurs fournisseurs internationaux, dont les entreprises suisses, notamment les PME.”*

La manière la plus efficace pour les PME de se préparer à aborder les exigences indirectes de la CSRD et des nouvelles exigences suisses est de publier un rapport de durabilité. En publiant un rapport de durabilité, non seulement ces entreprises peuvent se positionner favorablement auprès de leurs partenaires commerciaux, mais elles peuvent également améliorer leur compétitivité sur le marché international tout en répondant aux attentes croissantes des investisseurs, des clients et des parties prenantes.

Une consultation menée par l'Alliance pour les Entreprises durables en 2024 parmi 600 entreprises montre que les PME font face à:

- **une pression croissante de la part des clients.** La majorité des PME rapportent que leurs clients demandent de plus en plus des données sur la durabilité, y compris des informations sur les aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et des droits de l'homme. Cela reflète une pression croissante pour des pratiques commerciales plus transparentes et responsables dans toute la chaîne d'approvisionnement; et
- **un manque de préparation** : 95 % des PME rencontrent des difficultés à obtenir des données sur la durabilité ou à se conformer aux exigences de la

durabilité. De plus, 75 % admettent qu'elles ne sont pas entièrement ou pas du tout préparées à répondre aux demandes de leurs partenaires commerciaux concernant les données sur la durabilité.

Les défis les plus souvent cités par les PME comprennent :

- **Besoin de simplification et d'expertise.** Les PME manquent de procédures simplifiées et de conseils d'experts pour gérer les exigences complexes en matière de reporting de durabilité et surtout dans la récolte des données.
- **Ressources insuffisantes.** Les ressources humaines limitées entravent la capacité des PME à collecter et gérer efficacement les données sur la durabilité.
- **Collecte de données dans la chaîne d'approvisionnement.** Les PME font face à des obstacles considérables pour collecter des données précises au sein de leur chaîne d'approvisionnement, ce qui complique la mise en place d'un reporting de durabilité complet.
- **Exigence de comparabilité.** Une majorité écrasante de PME exprime le besoin de critères de durabilité comparables, de normes spécifiques aux PME plus claires et d'une reconnaissance.

C'est pourquoi il est impératif de développer un cadre juridique spécifique et volontaire pour les PME suisses. Ce cadre permettrait aux PME de structurer leur engagement en matière de durabilité de manière flexible, tout en leur offrant une reconnaissance formelle de leurs efforts, tout en limitant à la fois les coûts directs – par une production des rapports sur une base claire – et les coûts indirects, notamment en réduisant le recours aux consultants et fournisseurs de services externes. Ce dispositif garantirait que les PME puissent répondre aux attentes croissantes de leurs clients, investisseurs et partenaires internationaux, tout en restant compétitives. Ce cadre devrait inclure des outils adaptés pour faciliter le reporting et la gestion des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), sans imposer de contraintes administratives excessives et tout en assurant un accompagnement pratique à leur mise en œuvre.

Un tel cadre permettrait également aux PME de mieux anticiper les impacts indirects de la CSRD et de se positionner stratégiquement dans un environnement commercial où la durabilité devient un critère clé de succès. Il est essentiel que la Suisse montre la voie en proposant des solutions adaptées aux besoins des PME, afin qu'elles puissent participer activement à cette transition durable tout en restant agiles et compétitives.

3.1 La proposition de l'Alliance

Le cadre proposé créerait un statut novateur d'« Entreprise Durable », disponible mais non obligatoire, pour toute entité juridique engagée dans une activité commerciale. Le

cadre s'adresse principalement aux PME et aux entreprises qui ne sont pas soumises aux obligations actuelles et futures de reporting en matière de durabilité en Suisse. Le cadre propose qu'une PME puisse obtenir le statut d'« Entreprise Durable » - et la désignation conséquente ajoutée au nom de l'entreprise - si elle s'engage volontairement à la durabilité dans ses statuts, développe un programme de durabilité et rend compte régulièrement de ses progrès.

Le cadre ne créerait pas une nouvelle forme juridique d'entreprise. La forme juridique existante de l'entreprise resterait la même.

La proposition envisage les obligations suivantes :

- La modification des statuts de l'entreprise pour intégrer, dans son objet, la considération de l'impact des risques et opportunités liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- L'adoption, au plus haut niveau de direction, d'un programme progressif de cibles concrètes et mesurables, conçu sur la base d'une évaluation de matérialité. Cette évaluation permet de se concentrer uniquement sur les sujets pertinents et matériels pour les activités de l'entreprise et les parties prenantes qu'elle touche, afin d'assurer une meilleure pertinence et efficacité. Les sujets à considérer incluent la conduite des affaires, l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, la biodiversité, l'eau, les matériaux et les déchets, les droits de l'homme, l'emploi, la diversité et l'égalité des chances, ainsi que les utilisateurs finaux et les communautés affectées ;
- Une évaluation régulière des réalisations ou des progrès par rapport à ces cibles ;
- La publication d'un rapport annuel sur cette évaluation, à faire réviser par un auditeur externe.

Ce programme permettrait à l'entreprise de concentrer ses efforts sur les enjeux les plus importants et d'impliquer ses parties prenantes de manière ciblée, tout en garantissant la transparence et la responsabilité vis-à-vis des objectifs fixés.

La proposition confère le droit d'inscrire les mots « entreprise durable » ou « ED » (dans la langue correspondante) au registre du commerce, après le nom de l'entreprise, et de l'utiliser dans tous les documents officiels.

Intégration de la durabilité dans les statuts sociétaux	Adoption d'un programme de durabilité	Reporting simplifié	Délivrance d'une reconnaissance publique
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des intérêts des parties prenantes dans les décisions commerciales • Intégration explicite dans les statuts et la raison d'être (registre du commerce) 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie de durabilité • Définition d'objectifs • Suivi des indicateurs clés de performance (KPIs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un rapport de durabilité annuel • Un format conforme aux normes GRI and ESRS, mais adapté aux besoins des PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur de l'utilisation des normes de gestion et de reporting ESG • Reconnaissance de la transparence et de la durabilité

Les entreprises devront faire vérifier leurs rapports par un expert-réviseur agréé par L'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) ou par d'autres experts indépendants respectant certains critères.

Conclusions

En conclusion, la Fondation B Lab (Suisse), ses membres, et les partenaires de l'Alliance pour les Entreprises Durables soutiennent fermement la transposition de la CSRD en Suisse et les mesures visant à garantir la transparence et la responsabilité des grandes entreprises. Cependant, il est essentiel d'aller plus loin en proposant un cadre normatif et juridique adapté aux petites et moyennes entreprises (PME) afin de les accompagner dans la gestion des impacts indirects de cette directive.

Un tel cadre doit permettre aux PME de s'engager volontairement dans des démarches durables tout en restant compétitives et flexibles. Ce cadre serait non seulement un outil pour répondre aux attentes des partenaires commerciaux et des investisseurs, mais aussi un levier pour renforcer leur contribution à la transition écologique et sociale de la Suisse. Nous appelons donc à l'élaboration d'une telle structure qui, en tenant compte des spécificités des PME, contribuerait à pérenniser la compétitivité et la durabilité de l'économie suisse.

Nous sommes prêts à collaborer avec le Conseil fédéral et toutes les parties prenantes pour garantir que la mise en œuvre de ces nouvelles normes serve les intérêts de toutes les entreprises, grandes et petites, tout en renforçant l'engagement de la Suisse en faveur de la durabilité.

--

À propos de B Lab (Suisse) et l'Alliance pour les Entreprises Durables

Fondée en 2017, la [fondation B Lab \(Suisse\)](#) joue un rôle central dans la coordination des travaux de [l'Alliance pour les Entreprises Durables](#). Avec plus de 780 entreprises actives dans ses programmes de certification B Corp et Swiss Triple Impact à travers toute la Suisse, B Lab soutient l'adoption de pratiques durables dans le secteur privé. En collaboration avec ses partenaires, B Lab aide les entreprises à aligner leurs pratiques sur des standards internationaux tout en prenant en compte les spécificités locales, s'appuyant sur l'expérience des initiatives menées dans plus de 50 pays depuis 2007. Cela contribue à accélérer la durabilité des entreprises suisses.

L'Alliance pour les Entreprises Durables est une coalition d'entreprises et d'organisations qui reconnaissent le rôle central du secteur privé dans la résolution des enjeux sociétaux les plus pressants d'aujourd'hui. Composée de plus de 600 entreprises actives et de 8 organisations partenaires - B Lab Suisse, Global Reporting Initiative (GRI), Swiss Leaders, Der Gewerbeverein, EConGOOD Schweiz, öbu - Der Verband für nachhaltiges Wirtschaften, la Fondation Ethos et la Gesellschaft der Ingenieure der Industrie (GII) - l'Alliance s'efforce de promouvoir des politiques et des normes qui encouragent des pratiques commerciales vertueuses et responsables.

L'Alliance attire et invite divers experts issus des domaines des affaires, de la science et de la politique, ainsi que de différentes régions de Suisse. Ces professionnels apportent bénévolement leur expertise pour contribuer à l'élaboration de recommandations politiques et à la mise en place de lignes directrices pour leur mise en œuvre.

Le Groupe d'experts juridiques (GT1) de l'Alliance est chargé d'évaluer les modifications législatives nécessaires à l'introduction et à l'établissement du statut d'« entreprises durables » dans le système juridique suisse. En décembre 2023, ce groupe, composé de 10 experts juridique, a publié le rapport « [Statut juridique des entreprises durables en Suisse](#) », un document destiné à informer et à inspirer les législateurs et décideurs suisses dans leur évaluation des différentes options d'intervention politique. Ce groupe est présidé par la Prof. Dr. iur. Giulia Neri-Castracane, Professeure associée au Département de droit commercial et au Centre de philanthropie de l'Université de Genève.

Le Groupe de Travail sur le Reporting et l'Audit (GT2) est chargé de formuler des recommandations sur la mise en œuvre du statut « Entreprise Durable ». Les résultats attendus du GT2 sont (i) une ligne directrice simplifiée et compatible à l'international pour le reporting et la gestion de la durabilité des PME, (ii) un ensemble cohérent et inclusif de procédures opérationnelles, et (iii) un protocole bien défini pour le processus de vérification par un tiers indépendant. Le GT2 est présidé par le Prof. Dr. Thomas

Berndt, professeur de comptabilité à l'Université de St. Gallen, et comprend des membres de la Global Reporting Initiative (GRI), de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève), d'EXPERTSuisse et de plusieurs organisations d'audit.